

## Les investisseurs non-résidents constatent des signes d'une visibilité accrue par les Fiscalités de leurs placements en Nouvelle-Zélande

*Sans préavis, les déclarations de revenus des non-résidents comprennent désormais l'exigence du numéro d'identification fiscale étranger et de la juridiction de résidence fiscale. Inutile de dire que de nombreux contribuables se demandent pourquoi cela s'est produit.*

En plus des conventions de double imposition la Nouvelle-Zélande fait partie aux normes mondiales sur l'échange automatique de renseignements sur les comptes financiers (AEOI)<sup>1</sup>.

Les autorités fiscales participantes échangent des informations avec l'objet que tout le monde paie le bon montant d'impôt dans le bon pays. La liste des pays est longue et selon les données de l'OCDE comprend 113 pays de nombreux pays dont nombreux n'ont pas de convention de double imposition avec la NZ, par ex. Israël, Brazil, Nouvelle-Calédonie<sup>2</sup>.

Au cours de l'année fiscale précédente, la Nouvelle-Zélande a introduit de nouvelles exigences de divulgation étendues pour les trusts actifs, y compris l'obligation annuelle de fournir la juridiction de résidence fiscale et le numéro d'identification fiscale pour toutes les parties qui ont mis des actifs dans le trust, qui en ont bénéficié ou qui ont été en mesure d'exercer un certain niveau de contrôle sur les actifs du trust.

Inland Revenue est l'une des autorités qui recueillent des informations pour aider la Nouvelle-Zélande à s'acquitter de ses obligations déclaratives en vertu des conventions AEOI. Les renseignements provenant des déclarations trusts sont fournis à l'Inland Revenue comme partie des exigences de dépôt des déclarations de revenus annuelles. En conséquence, la conformité négative antérieure de la Nouvelle-Zélande à la recommandation du GAFI en matière de transparence et d'ayants droits économiques des arrangements juridiques a été rehaussée à une note largement conforme.

Inland Revenue refuse de divulguer l'étendue du partage d'informations, mais son rapport 2022-2023 confirme qu'il échange des informations sur les comptes financiers avec près de 100 juridictions. A la suite de notre demande, Inland Revenue confirme que la collecte le numéros d'identification fiscaux (TIN) dans la IR3NR est pertinente à un certain égard pour l'échange CRS mais elle n'est pas limitée à cela. L'enregistrement du TIN permet de mieux identifier les clients, surtout quand il s'agit d'une affaire étrangère, et il aide aussi pour identifier qu'il est résident dans la juridiction détaillée.

Pour l'année fiscale 2023, la collecte de renseignements étrangers a été déployée par l'Inland Revenue auprès des particuliers non-résidents. Qu'est-ce que la prochaine année fiscale et un nouveau gouvernement introduiront ? Compte tenu de l'image globale plus large qui influence les exigences en matière de divulgation de Nouvelle-Zélande, il est probable que les exigences en matière de divulgation continueront d'augmenter.

### Contact

[Lee Harris](#)

---

<sup>1</sup> Les connexions américaines sont capturées conformément à la Foreign Account Tax Compliance Act (FATCA) AEOI, et la majorité du reste du monde est capturée conformément à la norme commune de déclaration (CRS)

<sup>2</sup> <https://lnkd.in/g8Gugfpi>